

Tout pour comprendre le bulletin de paie

Dénomination, adresse et numéro d'entreprise de l'employeur.

Logo de la firme

Période de paie à laquelle se rapporte le bulletin.

Nom(s), prénoms) et adresse.
Dans la partie 'Confidentiel', les 6 derniers chiffres correspondent au numéro de matricule du travailleur

Informations générales

Cette partie présente les informations générales suivantes :

- Le registre national,
- L'état civil,
- La situation fiscale de votre conjoint,
- La date d'entrée dans l'entreprise,
- Le préfixe ONSS /Commission paritaire,
- Profession / fonction : correspond à votre catégorie de personnel,
- Rém. Périodique fixe sur base de vos prestations temps plein
- Nombre d'heures/semaine : temps de travail hebdomadaire

Détail des jours de la période

Cette partie présente le détail des jours qui sont déclarés à l'ONSS.

Données complémentaires

- Mention du détail des charges patronales.
- Verso : calendrier reprenant les codes bruts des prestations (absences et présences).

Rémunérations - Heures - Avantages divers

Cette partie regroupe les éléments constitutifs du salaire, vous y trouvez :

- les éléments constitutifs de la rémunération de base
- (heures prestées, heures de vacances, jours fériés, etc.),
- les éléments complémentaires éventuels (heures complémentaires/supplémentaires, etc.),
- Brut base ONSS : éléments bruts payés sur lesquels 13,07% d'ONSS vont être payés par le collaborateur. C'est sur ce brut que les charges patronales sont calculées.
- Frais de transport : intervention de l'employeur dans les frais de transport du collaborateur.
- Imposable ind. Dépl. Domicile-travail : partie des frais de déplacement taxables sur lesquels un précompte professionnel est retenu. L'exonération est annuellement égale à 350 Euros pour les déplacements en mode de transport privé.

Retenues sociales, fiscales et autres

Cette partie regroupe les retenues et cotisations sociales, vous y trouvez

- les cotisations ONSS payées par le collaborateur,
- Prémonte professionnel rémunération normale : montant qui correspond au calcul du prémonte appliqué sur la rémunération mensuelle normale.
- Prémonte professionnel rémunération exceptionnelle : montant qui correspond au calcul du prémonte sur les éléments de rémunération exceptionnelle (pécule de vacances, prime de fin d'année, bonus, etc.).
- Ces primes sont taxées à un taux supérieur, basé sur la rémunération imposable annuelle.
- Cotis. Spéciale sécurité sociale : fixée en fonction de la situation du collaborateur. Elle est destinée à assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale.
- etc.

Daoust s.a.
Galerie de la Porte Louise 203/5
1050 BRUXELLES
Numéro d'entreprise : ...

daoust

Période du 01.07.2004 au 31.07.2005

Extrait du compte individuel à conserver soigneusement

CONFIDENTIEL 33510/3-4142/22/4142-00000

NOM PRENOM
ADRESSE
LOCALITE

26.07.200-

Rémunérations - Heures - Avantages divers

800	BAREME 1.828,93		
900	SALAIRE HORAIRE: 11,72		
C10	108,00 heures prestées		
C13	56,00 heures vacancs		
400	Montant heures prestées		
375	indemnisation jours de vacances	A	1.234,64
501	Brut base ONSS 100%: 1.828,93	A	634,64
390	Frais de transport	F	29,00
444	Prime patronale pension compl: 13,72		
RGR	(imposable ind. dipl. domicile-travail: 17,32		
100	3,00 droit RTT		

Informations générales

N° registre national	000000-000
Etat civil	ma
Conjoint	avec reven
Date d'entrée	01 01 19
Préfixe ONS / Commission paritaire	000 / 912
Profession / Fonction	v
Qualif. prof.	01 03 Catégorie
Sorte Contrat	Durée indétermin
Ancienneté barémique	
Expérience barémique	
Type personnel	Emploi
Rem. périodique fixe	1,628
Nombre heures / semaine	temps plein / 36

Retenues sociales, fiscales et autres

R10	Cotis ONSS rémunération normale	B	250
R30	Précempte prof. rémunération normale	D	407
543	Prime person pension compl.	G	4
R82	Cotis spéciale secur sociale	G	9
TOTAL -			659

Lieu d'occupation : _____

Détail des jours pour la période
15 jours prestés
8 jours de vacances annuelles
Charges patronales

Charges patronales sécur. sociale	638,
Charges patronales assurances	13,
Réduction charges patronales	141,
TOTAL	610,

	Divers	Divers	Net à recevoir
--	--------	--------	----------------

c	positif/net	r	negatif/net	d
182,86	29,82		13,87	1.196,81

Transfert au compte 000-00000000-00

Page 1 of 1

Le résumé reprend les principaux éléments du salaire. Il permet de passer du **Salaire Brut Total** au **Net à Recevoir**, selon le schéma suivant :

	Brut total	Retenues sécurité sociale	= Imposable	Précompte Professionnel	= Net	+ Divers positifs/net	- Divers négatifs/net	Net à recevoir
	A	B	C	D	E	F	G	
F I R	Total des A	Total des B	A - B = C	Total des D	C - D = E	Total des F	Total des G	(E + F) - G

Transfert au compte 000-00000000-00

Cette partie indique également le numéro de compte bancaire du collaborateur sur lequel est versé le salaire.